



MARYLISE LEBRANCHU  
MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 3 octobre 2014

**7<sup>ème</sup> étape du tour #NOTReFrance de Marylise LEBRANCHU : Rennes et Nantes pour l'installation de la première Conférence Territoriale de l'Action Publique en Pays de la Loire**

Un mois avant la première lecture au Sénat du projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et dans le cadre de son tour de France des territoires innovants, Marylise LEBRANCHU, ministre de la décentralisation et de la fonction publique s'est rendue à Rennes puis à Nantes.

A Rennes, jeudi, la ministre a visité l'institut Maupertuis, un centre de ressources technologique qui mène des recherches de développement et apporte son appui technologique aux entreprises et particulièrement aux PME. Cet institut est un symbole de coopération métropolitaine puisque de nombreuses collaborations se sont nouées avec des centres de recherche morlaisiens ou nantais, et notamment avec le centre de recherche technologique Jules Verne à Nantes.

En soirée, la ministre s'est rendue à Redon pour une table ronde avec des chefs d'entreprises, en présence de Jean-René Marsac député d'Ille et Vilaine. Elle a ainsi pu recueillir de nombreux témoignages d'entrepreneurs, auxquels la ministre a réaffirmé que l'action publique demeurerait indispensable au développement de leur entreprises et que le projet de loi NOTRe consacrait la région comme chef de file en matière de stratégie économique.

Le lendemain, la ministre s'est rendue à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes-Saint-Nazaire pour échanger avec Johanna Rolland, maire de Nantes, David Samzun, maire de Saint-Nazaire, Joel Geffroy, président de la communauté de commune Cœur d'estuaire, Alain Chauveau, président de la Communauté de communes Loire et Sillon, et Yvon Lerat, président de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres sur l'importance des pôles métropolitains.

Marylise Lebranchu a rappelé que la loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des métropoles (MAPTAM), promulguée le 27 janvier dernier, a permis de renforcer ce dispositif, afin que des partenariats concrets puissent être engagés entre plusieurs agglomérations, permettant de passer de la concurrence entre territoires à la coopération.

A cet égard, le pôle métropolitain entre Nantes et Saint-Nazaire, fondé dès 2012 par Jean-Marc Ayrault et Joël Guy Batteux, est un bel exemple de coopération que la loi MAPTAM a consacré.

Plus tard dans la matinée, Marylise Lebranchu a installé la première Conférence territoriale de l'Action publique en Pays de Loire, une semaine après la publication du décret correspondant. C'est au sein de cette instance de dialogue que les collectivités détermineront quel échelon est le plus pertinent pour exercer telle ou telle compétence.

Marylise Lebranchu a rappelé que la CTAP « *constituait une grande avancée en ce qu'elle permet de passer d'un modèle territorial unique à une société du contrat qui favorise l'expérimentation et l'égalité. Le droit, à l'initiative du gouvernement et du parlement, a enfin tenu compte de la diversité des territoires* »

---

**Contact presse**

Mathilde RENOIR

Conseillère presse et communication

Tél : 01 43 19 23 36

Mob : 06 10 86 57 96

[mathilde.renoir@action-publique.gouv.fr](mailto:mathilde.renoir@action-publique.gouv.fr)

---